

## **Mesures exceptionnelles du Conseil départemental du Puy-de-Dôme face à la pandémie de Coronavirus**

**A l'initiative de Jean-Yves Gouttebel, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, un Comité de direction exceptionnel s'est tenu ce matin au sein du Conseil départemental. Des mesures lisibles et pragmatiques, animées d'un esprit de souplesse dans leurs mises en œuvre, ont été décidées dans le but d'assurer une continuité de service public tout en veillant à la protection des agents départementaux.**

Parmi ces mesures mises en place rapidement, l'accès au télétravail sera facilité pour les agents dès le lundi 16 mars 2020. Le déploiement du télétravail depuis 11 ans au sein de la Collectivité et l'expérience qu'il nous confère nous permet de nous organiser au mieux face à cette crise. Ainsi, un grand nombre de déplacements seront évités, tout en permettant un travail à distance grâce aux outils numériques et téléphoniques.

Les formations internes au Conseil départemental seront annulées. Les déplacements professionnels devront être réduits au strict minimum. La tenue de réunions de travail devra s'évaluer au cas par cas, pour être reportées si possible, ou se tenir à distance par des moyens technologiques si elles devaient être maintenues.

L'intégralité des manifestations, événements, inaugurations, festivals, conférences portés par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, ou se déroulant au sein de ses structures (Hall Cassin à l'Hôtel du Département, Chapelle des Cordeliers, Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie, Musée de la Céramique, Circuit de Charade, Parc Bargoin...) est annulée jusqu'à nouvel ordre. Les médiathèques et musées départementaux, ainsi que la salle de lecture des Archives départementales restent pour le moment ouverts à la population, avec une capacité d'accueil qui sera limitée, conformément aux consignes nationales.

Les lieux d'accueil au public font d'ores et déjà l'objet de consignes sanitaires particulières qui sont celles en vigueur sur le plan national. Ainsi, il est demandé d'effectuer scrupuleusement les gestes barrières et de respecter un mètre de distance entre les personnes.

Concernant plus particulièrement les missions d'action sociale du Département, les visites à domicile programmées seront reportées, sauf cas d'urgence en fonction de l'évaluation des professionnels et travailleurs sociaux concernés ; et dans tous les cas, les échanges téléphoniques et numériques seront à privilégier.

Le dispensaire Emile Roux, dont les principales missions sont notamment la lutte contre la tuberculose et le diagnostic des maladies respiratoires continue d'exercer sa prise en charge des personnes en situation de précarité, mais sur rendez-vous exclusivement et avec obligation de port du masque pour les personnels et les patients.

L'accueil de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) sera fermé à titre préventif, le public sera reçu uniquement sur rendez-vous.

Dès lundi matin, une réunion exceptionnelle de l'exécutif est prévue pour faire un point sur l'évolution de la situation, en lien avec les services préfectoraux.

Une cellule de crise se réunira quotidiennement, et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme s'engage à vous informer régulièrement de l'évolution de la situation par l'envoi de communiqués de presse, information sur le site internet de la Collectivité, et publication sur les réseaux sociaux du Département.

**Jean-Yves GOUTTEBEL**

**Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme**